

Image not found or type unknown



# Travaux vétusté planchers dans copropriété

Par **PHIL78787878**, le **20/05/2020** à **07:54**

Bonjour à tous,

J'ai acheté un appartement il y a 2 ans dans une vieille ville. Le bâtiment est en forme de L et à l'opposé de mon appartement, les planchers en bois sont vétustes.

Je suis le seul copropriétaire non touché par ce problème (nous ne sommes que 4).

Vais je devoir payer également ces travaux? Ces planchers ne sont ils pas des parties communes spéciales dont seuls les propriétaires à l'usage et l'utilité sont "responsables"?

Merci beaucoup pour votre aide,

Phil